

RÈGLEMENT DU JEU SPONTEX « LA SPONTEX'PERIENCE »

Article 1 : Dénomination sociale et durée du jeu

La société MAPA SAS, ci-après dénommée « Société Organisatrice », au capital de 35 000 010 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 314 397 720, dont le siège social est situé au 420 rue d'Estienne d'Orves, 92705 COLOMBES Cedex, organise en France (Corse et DROM COM inclus) et à Monaco, un jeu avec obligation d'achat intitulé « La Spontex'périence » du 01/03/2020 au 31/12/2020 inclus.

Article 2 : Annonce du jeu

Le jeu se déroule du 01/03/2020 au 31/12/2020 minuit inclus.

Ce jeu et les éléments essentiels à la participation sont annoncés sur les produits Spontex éligibles. Tous les produits Spontex éligibles sont listés en annexe du présent règlement.

Article 3 : Conditions de participation

La participation à ce jeu implique une obligation et un engagement d'achat d'un des produits Spontex éligibles tels que listés en annexe du présent règlement.

Le jeu avec obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure physique résidant en France (Corse et DROM COM inclus) et à Monaco. Le Jeu est limité à 3 (trois) participations par foyer (même nom, prénom et/ou même domicile et/ou même e-mail) pendant toute la durée du jeu. Sont exclus de toute participation au jeu les membres des sociétés organisatrices.

Cet achat devra être antérieur à la participation (date et heure indiquées sur le ticket de caisse justifiant de l'achat antérieure à la date et l'heure de la participation gagnante).

Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique. Par conséquent, toute utilisation d'adresses e-mail différentes pour un même participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant son élimination définitive. Par ailleurs toute fausse adresse ou adresse indiquée sans l'accord du destinataire pourrait entraîner une élimination définitive.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux avec obligation d'achat. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du jeu.

Le jeu est accessible uniquement via le réseau Internet.

Article 4 : Instants gagnants

Le jeu « La Spontex'perience » est un jeu à révélation immédiate accessible via www.spontex.fr dans la rubrique « PROMOS & NOUVEAUTÉS », via instants gagnants.

Sont appelés instants gagnants, le jour et l'horaire (heure/min/sec du serveur hébergeant la page dédiée à la révélation du gain) prédéfinis aléatoirement sur la période du jeu et qui déclenchent l'attribution de la dotation. Ainsi, le 1er participant ayant enregistré une participation au jeu « La Spontex'perience » et ayant cliqué, sur la page de jeu prévue à cet effet pour dévoiler le gain, se voit attribuer le gain associé.

Au cas où plusieurs connexions interviendraient pendant un même instant gagnant, seule la première connexion enregistrée par le serveur de l'ordinateur diffusant le jeu sera gagnante. L'heure prise en compte pour déterminer si le moment de la connexion correspond à l'un des instants gagnants est celle de l'horloge de l'ordinateur diffusant le jeu en France (Corse et DROM COM inclus) et à Monaco.

Sur la totalité de la durée de l'opération, 306 instants gagnants ont été tirés au sort et déterminés gagnants d'une des dotations, comme définie à l'article 6. Ils sont répartis aléatoirement sur la durée du jeu.

Durant la période du jeu qui a lieu entre le 01/03/2020 au 31/12/2020, un instant gagnant par jour soit un total de 306 instant gagnant ont été tirés au sort et déterminés gagnants d'une des dotations, comme définie à l'article 6. Ils sont répartis aléatoirement sur la durée du jeu.

Les 306 instants gagnants ont été déposés chez SCP SYNERGIE HUISSIERS, Huissier de Justice, à Marseille.

Article 5 : Les modalités de participation au jeu

Pour participer au jeu, il faut acheter entre le 01/03/2020 et le 31/12/2020 minuit inclus un produit Spontex éligible et conserver le ticket de caisse, entier et original, non raturé, non surchargé, en entourant : la date, le(s) produit(s) éligible(s) au jeu et l'enseigne.

Chaque participant peut participer jusqu'à 3 (trois) fois avec 3 (trois) produits Spontex éligibles, tels que listés en annexe du présent règlement, achetés simultanément ou non dans la limite de 3 (trois) gagnants par foyer.

Un achat n'est valable que pour une seule participation (même nom et prénom, et/ou même domicile et/ou même adresse e-mail). L'utilisation répétitive d'un même ticket de caisse pour multiplier les participations invalidera la ou les participation(s).

Le participant muni de ses preuves d'achat, doit se connecter sur le site www.spontex.fr dans la rubrique « PROMOS & NOUVEAUTÉS » avant le 31/12/2020 à minuit.

Pour jouer, il faut préalablement :

- Scanner ou photographier le ticket de caisse entier et original, non raturé, non surchargé, de son achat d'un produit Spontex éligible puis l'enregistrer sur l'ordinateur depuis lequel aura lieu la participation au jeu « La Spontex'périence ». Le prix, le nom du magasin, la localisation du magasin, la date et l'heure d'achat, le libellé clair et non équivoque du produit Spontex éligible doivent être simplement entourés et parfaitement lisibles sur le scan ou la photo (moins de 2Mo).
- Se connecter sur le site du jeu www.laspontexperience.fr
- Renseigner le formulaire de participation : ses informations personnelles puis ses informations d'achat puis valider sa participation.
- Si sa participation est conforme et respecte les articles du présent règlement, il recevra dans un délai de 6 à 8 semaines la dotation gagnée dans le cadre du jeu.
- Les pièces justificatives éventuellement requises dans le cadre de l'article 8.

Ce jeu est limité à 3 (trois) participations par foyer (même nom, prénom, et/ou même domicile et/ou même adresse e-mail) quel que soit le produit Spontex éligible acheté dans la limite de 3 (trois) gagnants par foyer.

La Société Organisatrice n'est pas tenue de répondre aux demandes des participants (par écrit, e-mail, fax ou téléphone) concernant le mécanisme du jeu, l'interprétation ou l'application du présent règlement, la liste des gagnants, même après la clôture du jeu. Toute demande reçue après le 31/03/2021 ne recevra pas de réponse.

Article 6 : Dotations

6.1. – Définition des dotations

- 286 (deux cent quatre-vingt-six) Google Home - Valeur unitaire indicative : 60€ TTC
- 10 (dix) Robots aspirateur- Roomba 675 – 249€ TTC
- 9 (neuf) Robots multifonction – Moulinex Companion XL – valeur indicative de 699€ TTC
- 1 bon d'achat ou carte cadeau d'une valeur de 699€ pour l'achat d'un vélo électrique

6.2. – Précisions sur les dotations

Les dotations sont non modifiables, non échangeables et non remboursables et ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison

que ce soit.

Les dotations ne pourront être attribuées sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte.

Article 7 : Désignation des gagnants et obtention du gain

Après leur participation, les gagnants découvriront immédiatement leur cadeau et recevront un e-mail de confirmation leur indiquant les modalités d'obtention du gain.

Après vérification de sa participation (délai de 6 à 8 semaines), le gagnant recevra par e-mail à l'adresse renseignée lors de la participation, l'état de son dossier.

Si sa participation est valide, il recevra dans un délai de 6 à 8 semaines la dotation gagnée.

L'acheminement des lots, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants s'effectue aux risques et périls des destinataires.

Article 8 : Non validité de la participation

Les gestionnaires du jeu se réservent le droit de refuser le lot notamment si :

- L'achat n'a pas été effectué entre le 01/03/2020 et le 31/12/2020
- 3 (trois) participations ont déjà été enregistrées et/ou validé(es) au sein d'un même foyer (même nom et prénom, et/ou même domicile et/ou même adresse e-mail)
- L'adresse postale saisie est fausse,
- Le nom et le prénom du gagnant sont inconnus des services postaux à l'adresse communiquée lors de l'ouverture du compte de jeu,
- Le magasin n'existe pas ; ne commercialise pas le produit saisi ou n'est pas partenaire de l'opération,
- La localisation du magasin est fausse (code postal et/ou ville),
- La date et l'heure de l'achat indiquées sur le ticket de caisse, sont postérieures à la date et à l'heure de la participation gagnante,
- Le prix d'achat du produit Spontex éligible ne correspond pas au prix habituellement pratiqué par le magasin où l'achat a été effectué,
- La qualité des pièces justificatives (ticket de caisse) empêche la vérification de l'acte d'achat (tâché, déchiré, découpé, raturé, illisible),
- Le ticket de caisse a été dupliqué pour une autre participation,
- Le ticket de caisse ne mentionne pas de manière claire et non équivoque, l'achat d'un ou des produit(s) Spontex éligible(s),
- La participation a eu lieu dans une zone géographique non prévu au présent règlement

Dans le cadre de l'article 11 du présent règlement :

- Les pièces justificatives (ticket de caisse) envoyées sont non conformes, manquantes, inexploitable et/ou non originales ;
- Les pièces justificatives éventuellement requises dans le cadre de l'article 11 ci-après et envoyées ont été envoyées après 10 jours ouvrables.
- Les 2 pièces justificatives de domicile différentes éventuellement requises dans le cadre de l'article 11 ci-après, envoyées par voie postale, ne correspondent pas aux éléments demandés par les gestionnaires du jeu (facture gaz et/ou électricité et/ou facture d'eau et/ou facture de ligne téléphonique fixe (pas de mobile) et/ou facture Internet et/ou quittance de loyer avec les coordonnées du bailleur indiquées et/ou taxe d'habitation) et/ou comportent des ratures et/ou des surcharges et/ou des ajouts et/ou datent de plus de 3 mois.

Dans l'un de ces cas, le participant sera averti de la perte de son lot.

Toute fraude ou tentative de fraude invalidera systématiquement la participation qui ne sera pas traitée notamment en cas de :

- Faux domicile
- Utilisation du même nom, prénom, adresse avec des orthographe différentes
- La multiplication des e-mails au sein d'un même foyer
- Ticket de caisse dupliqué

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur lieu de domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du code civil. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraînent l'élimination de la participation.

Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraînent l'élimination de la participation.

Article 9 : Réclamation

Les réclamations se font uniquement par e-mail à l'adresse :

https://contact-consommateurs.qwamplify.com/fr_FR/?op_num=48548

Aucune réponse ne sera donnée par courrier, fax, téléphone ou autre adresse que celle-ci. Aucune réclamation ne pourra être traitée après le 31/03/2021.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique ou électronique sur l'identité des gagnants.

Article 10 : Non remboursement des frais de participation

Les frais de participation au jeu quels qu'ils soient ne sont pas remboursés par la Société Organisatrice.

Article 11 : Limite de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler, écourter, ou proroger le présent jeu ou à en modifier les conditions.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. La Société Organisatrice ne pourra pas davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient à se connecter au site du jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre tout atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

S'il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers postaux ou électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, la société organisatrice ne sera pas tenue responsable desdites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement.

La Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- D'accident lié à la jouissance des dotations,
- D'intervention malveillante,
- De problèmes de liaison téléphonique, internet ou d'acheminement du courrier,
- De problèmes de matériel ou logiciel,
- De problèmes d'accès au serveur du jeu,
- De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice,
- De dysfonctionnements de logiciel ou de matériel,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non-autorisée ou tout autre cause échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitablees ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni par son adresse postale, ni par son adresse électronique, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne recevra donc ni son lot, ni aucun dédommagement ou indemnité.

Article 12 : Disqualification

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile dans le cadre du jeu. Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

Toute fraude ou tentative de fraude, utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au jeu de façon mécanique et/ou d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite.

La Société Organisatrice pourra ainsi exclure, suspendre et/ou annuler définitivement la participation d'un ou plusieurs participant(s) en cas de constatation d'un comportement suspect consistant notamment en la mise en place d'un système de réponses automatisées, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même profil de participation, un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc. Elle pourra alors ne pas attribuer les lots aux gagnants concernés, au regard des informations en sa possession, et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le

cadre de la participation au jeu et/ou de la détermination des participants.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Article 13 : Force majeure et modifications

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Article 14 : Exonération de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations.

Article 15 : Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduits dans le cadre de ce jeu est strictement interdite, sauf autorisation écrite et préalable de la Société Organisatrice.

Article 16 : Règlement du jeu

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande (par e-mail et/ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes du jeu.

Le présent règlement est déposé au sein de la SCP SYNERGIE HUISSIERS à Marseille et consultable auprès de cette même société.

Le présent règlement est disponible sur le site du jeu accessible depuis le site www.spontex.fr dans la rubrique « PROMOS & NOUVEAUTES », jeu « La Spontex'périence », pendant toute la durée du jeu.

Article 17 : Droit applicable et Litiges

Le règlement est soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du règlement et/ou les cas non prévus par le présent règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Article 18 : Protection des données à caractère personnel

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la réglementation applicable relative au transfert, à la collecte, la conservation et la sécurité des données personnelles, et en particulier, la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés » modifiée et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Ces informations nominatives peuvent également être transmises à des tiers pour la gestion de la présente promotion. Toute personne, justifiant de son identité, peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, ainsi que ses droits à la limitation du traitement, droit à la portabilité de ses données, et droit de ne pas faire l'objet d'un profilage et d'une décision individuelle automatisée, en adressant une demande par e-mail à l'adresse suivante : data.privacy@newellco.com.

Elles sont destinées à MAPA SAS et à son prestataire des gestions de l'offre : QWAMPLIFY ACTIVATION SAS - 135 avenue victoire 13790 ROUSSET France – RCS 832 225 122

Vos données sont susceptibles d'être consultées en dehors de l'Espace Economique Européen. Le transfert de vos données personnelles en dehors de l'Espace Economique Européen est encadré par les clauses contractuelles-types de la Commission Européenne afin de vous garantir un niveau de protection suffisant.

Annexe : liste des produits Spontex éligibles

	Désignation	EAN
Lots standards EPONGES :	2 Flash Eponge	3384120318007
	2 Gratte-Eponge Stop-Bactéries	3384123096735
	2 Salsa Power	3384123055220
	3 Gratte-Eponge Microfibre	3384123107011
	3 Gratte-Eponge Performance	3384123096001
	3 Tiponge	3011261025104
	3 Trio Colors	3011261011183
Lots promotionnels EPONGES	2 Gratte-Eponge Stop-Graisse + 1 Gratuite	3384123092607
	2 Gratte-Eponge Stop-Bactéries + 1 Gratuite	3384123096773
	2 Flash Eponge + 1 Gratuite	3384123180014
	3 Trio Colors + 1 Gratuite	3384121118064
	3 Tradition n°2 + 1 Gratuite	3384120000735
	3 Gratte-Eponge + 1 Gratuite	3384120309616
	3 Gratte-Eponge Performance + 1 Gratuite	3384123096964
	3 Gratte-Eponge Microfibre + 1 Gratuite	3384123107035
	3 Gratte-Eponge Mosaik + 1 Gratuite	3384126606139
	4 Gratte-Eponge Stop-Graisse	3384129201928
	4 Gratte-Eponge Secret d'Antan	3384129201751
	4 Gratte-Eponge Stop-Bactéries	3384129603210
	4 Gratte-Eponge Stop-Graisse + 2 Gratuites	3384123092263
	4 Gratte-Eponge Stop-Bactéries + 2 Gratuites	3384123961361
4 Gratte-Eponge Secret d'Antan + 2 Gratuites	3384123001371	

4 Gratte-Eponge Eclats Minéraux + 2 Gratuites	3384126002191
4 Gratte-Eponge Fibres de lin + 2 Gratuites	3384126002160
4 Gratte-Eponge Gratte-Eponge Mosaik	3384126001965
4 Gratounett' + 2 Gratuites	3384126003174
4 GRATOUNETT'+ + 2 GRATUITES	3384126003075
4 ICONIQUE + 2 GRATUITES	3384126003167
4 GRATTE-PARTOUT + 2 GRATUITES	3384126003082
4 ZERO SD + 2 GRATUITES	3384126003150
6 Gratte-Eponge Stop-Graisse	3384123092119
6 Gratte-Eponge Stop-Bactéries	3384123096766
6 Gratte-Eponge Secret d'Antan	3384123092966
6 Gratte-Eponge Performance	3384123096018
6 Gratte-Eponge Microfibre	3384123107226
6 1,2,3 Grattez	3384126000524
6 Gratte-Eponge Mosaik	3384126606092
ZERO SURFACES ENCRASSEES X6	3384126003143
6 Gratte-Eponge Stop-Graisse +2 Gratuites	3384123092133
6 Gratte-Eponge Stop-Bactéries + 2 Gratuites	3384123096803
6 Gratte-Eponge Secret d'Antan + 2 Gratuites	3384123091143
6 Gratte-Eponge Mosaik + 2 Gratuites	3384126001897
6 Gratte-Eponge Mosaik + 2 Gratuites	3384126001972
6 Fini les rayures 6+2	3384126002009
8 Gratte-Eponge Stop-Graisse	3384121960052
8 Gratte-Eponge Stop-Bactéries	3384121960038

8 Gratte-Eponge Secret d'Antan	3384121960045
8 Gratte-Eponge Stop-Bactéries + 3 Gratte-Eponge Stop-Graisse	3384129602015
8 Gratte-Eponge Stop-Graisse + 3 Gratte-Eponge Gratuites	3384123092454
8 Gratte-Eponge Stop-Graisse + 3 Gratte-Eponge Stop-Bactéries Gratuites	3384129201331
8 Gratte-Eponge Stop-Graisse + 3 Gratte-Eponge Performance Gratuites	3384126200559
8 Gratte-Eponge Stop-Graisse + 3 Gratte-Eponge Stop-Graisse Gratuites	3384126201150
8 Gratte-Eponge Stop-Graisse + 3 Gratte-Eponge Mosaik Gratuites	3384126606122
8 L'Iconique + 4 L'Iconique Gratuites	3384120279087
8 L'Iconique + Gratte-Eponge Stop-Graisse Gratuites	3384120279056
8 L'Iconique + Gratte-Eponge Secret d'Antan Gratuites	3384120279025
8 L'Iconique + Gratte-Eponge Stop-Bactéries Gratuites	3384120279117
9 Tradition n°4 + 3 Gratuites	3384120000360
9 Gratte-Eponge microfibrés + 3 Zero Surfaces Encrassées	3384126003136
9 Gratte-Eponge performance + 3 Zero Surfaces Encrassées	3384126003112
9+3 Zero Surfaces Encrassées	3384126003099
9 Zero Surfaces Encrassées +3 Gratte-Eponge Longue Durée	3384126003105
9 Gratte-Eponge mosaik + 3 Zero Surfaces Encrassées	3384126003426
10 Gratte-Eponge Stop-Bactéries + 4 Gratte-Eponge Stop-Graisse Gratuites	3384129602305

	10 Gratte-Eponge Stop-Graisse + 4 Gratte-Eponge Stop-Bactéries Gratuites	3384123092232
	10 Gratte-Eponge Secret d'Antan + 4 Gratte-Eponge Stop-Graisse Gratuites	3384123092720
	10 Gratte-Eponge Stop-Bactéries + 4 Gratte-Eponge Secret d'Antan Gratuites	3384121960007
	10 Gratte-Eponge Stop-Graisse + 4 Gratte-Eponge Secret d'Antan Gratuites	3384123092744
	12 Trio Colors	3384121900041
	12 Tradition n°2	3384120000353
	12 Trio Colors + 3 Gratuites	3384120000377
	15 Trio Colors + 3 Gratuites	3384120000346
	14 Gratte-Eponge Stop-Graisse + 6 Gratuites	3384126002016
	14 Gratte-Eponge Stop-Bactéries + 6 Gratuites	3384126602070
	14 Gratte-Eponge Secret d'Antan + 6 Gratuites	3384127200374
	14 Gratte-Eponge Stop-Graisse + 6 Gratte-Eponge Stop-Bactéries Gratuites	3384126200740
Lots promotionnels MICROFIBRES	8 Microfibres Multi usages + 2 Gratuites	3384122300178
	6 Microfibres XXL +2 Gratuites	3384127001698
	20 microfibres Multi usages	3384126001835
	8 Microfibres Mosaik + 4 Gratuites	3384121970631
	9 Microfibres Mosaik + 3 Gratuites	3384127000776

Fait à Levallois le 28/02/2020